

**DELEGATION temporaire des fonctions déléguées
à Madame Véronique CALLUT, huitième Adjointe**

ARRETE ARR 2023_011

Le Maire de Vénissieux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18 ;

VU l'arrêté du 28 septembre 2022 donnant délégation à Madame Véronique CALLUT ;

Considérant que Madame Véronique CALLUT, 8^{ème} Adjointe, est absente pour la période du **27 septembre au 13 octobre 2023** inclus ;

Considérant que durant son absence, il convient d'envisager l'exercice de sa délégation par un autre adjoint ;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER - En l'absence de Madame Véronique CALLUT, la délégation :

- Santé, Droits des femmes, Protocole

sera exercée :

- pour la période du **27 septembre au 13 octobre 2023** inclus, par **Monsieur Jean-Maurice GAUTIN, 17^{ème} Adjoint.**

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services et le Trésorier de la Ville sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture, publié au recueil des actes de la Ville et notifié aux intéressés.

VENISSIEUX, le 21 septembre 2023

Le Maire,



Michèle PICARD